

Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Jürgen Vogel du 28 avril 2014 concernant l'installation d'un skatepark

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Suite au refus d'un skatepark provisoire par le Conseil communal dans sa séance du 7 octobre 2012 et en complément à la réponse à l'interpellation du Parti Indépendant Nyonnais du 14 janvier 2013, la Municipalité répond comme suit aux questions posées par M. le Conseiller Vogel dans le cadre de son interpellation:

1. *Est-ce que le projet d'un skatepark définitif est toujours prévu dans le parc du Reposoir ?*

Initialement prévu dans ce parc public, il est toutefois rapidement apparu qu'il serait difficile de le réaliser à cet endroit. En effet, avec le complexe scolaire du Reposoir, une bonne partie des espaces « parc public » seront occupés par les équipements sportifs des écoles (salles de sport, terrain de sport en dur et en gazon). Il y a donc lieu de vérifier s'il reste ou non suffisamment de place pour y intégrer un skatepark, une piste de pétanque, une place de jeux pour les plus petits et une zone de détente.

Selon le plan de quartier, la surface totale dévolue au parc du Reposoir est de 20'000 m². Une fois déduits les emprises des circulations, les surfaces plantées et celles en talus, le grand bassin et la zone inondable, la surface résiduelle de « la grande pelouse » n'est plus que de 3'500 m². Cette surface étant dévolue au délassement pour les habitants des quartiers périphériques, l'intégration d'un skatepark à cet espace aurait pour conséquence de le réduire de 1'200 m². Si l'on y ajoute une piste de pétanque et une place de jeux pour les plus petits, force est de constater que la surface devient très petite par rapport au projet initial. Cette situation, compliquée encore par la mise en valeur de l'aqueduc, justifie une étude complémentaire.

2. *Est-ce que la réalisation d'un skatepark définitif prévue dans le parc du Reposoir a été confiée au Service des espaces verts et forêts ?*

Oui, la Municipalité a confié le projet de skatepark au Service des espaces verts et forêts.

3. *Y a-t-il d'autres services impliqués dans le projet de la réalisation du skatepark prévu dans le parc du Reposoir ?*

Le Service des sports, manifestations et maintenance sera consulté dans le cadre de la définition du programme, le Service architecture et bâtiments, pour la liaison avec les bâtiments et équipements scolaires, et les Services industriel pour ce qui concerne l'éclairage.

MUNICIPALITÉ DE NYON

4. *Est-ce que le montant de CHF 20'000.- au minimum, comme annoncé dans la réponse de la Municipalité du 14 janvier 2013, a été débloqué pour l'étude préliminaire et la réalisation des plans et la mise à l'enquête du projet d'un skatepark définitif dans le parc du Reposoir ?*

Non, car la Municipalité ne voulait pas donner de mandat avant d'avoir trouvé l'emplacement apte à accueillir le skatepark. Le mandat sera attribué sitôt que l'emplacement définitif sera choisi.

5. *Est-ce que le Service des espaces verts et forêts a mandaté un ingénieur spécialisé pour l'aider à réaliser ce skatepark définitif dans le parc du Reposoir, comme mentionné dans la réponse municipale du 14 janvier 2013 ?*

Comme dit plus haut, le mandat ne sera donné à un ingénieur qu'une fois l'emplacement définitif connu.

6. *Est-ce que la Municipalité cherche actuellement activement d'autres alternatives et emplacements pour un skatepark provisoire ou définitif ?*

Oui, le Service des espaces verts et forêts est en recherche d'emplacements depuis plusieurs mois, mais au vu du manque de surfaces disponibles, cet espace est difficile à trouver. Si tout le monde veut ce skatepark, personne n'est prêt à l'avoir devant chez lui. Il faut reconnaître que cet état d'esprit augmente la difficulté à intégrer ce type d'installation.

En conclusion, la Municipalité a décidé de faire vérifier la possibilité d'intégrer une installation réduite au Reposoir. Trois autres sites ont également été identifiés par le Service des espaces verts et forêts, et un groupe de travail des services constructeurs étudie actuellement ces différentes variantes, pour pouvoir proposer à la Municipalité, dans les mois qui viennent, le meilleur emplacement possible.

Une information quant au choix de l'emplacement devrait donc être donnée à votre Conseil dans le courant de l'hiver. Elle sera suivie d'un préavis demandant un crédit de construction.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 29 septembre 2014.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

P.-François Umiglia

Annexe : Interpellation de M. Jürgen Vogel